Nuisance climatique

Par Jeannette71

Bonjour,

Je suis propriétaire depuis 2019 d'un appartement à

Rouen, mon appartement est situé plein sud sans volets.

L'été dernier une forte canicule à sévit pendant plusieurs semaines, il faisait 40 degrés dans l'appartement.

Je n'arrivais plus à respirer car en obésité morbide.

En avril dernier je demande un devis à un artisan, j'envoie un courrier avec le devis à la copropriété, le coffrage ne pouvant se faire à l'intérieur, l'artisan me donne un modèle à l'exterieur.

Je demande des renseignements au syndic, la personne me demande de prendre des photos de l'exterieur et de demander à l'artisan de faire le dessin des coffrages sur les photos. Je prends donc les photos et les apporte directement à l'artisan, sa secrétaire me dit que l'artisan me téléphonera pour me dire quand récupérer les photos. Je lui précise qu'il me les faut avant le 7 juin car il y aura un vote de la copropriété concernant en autre mon projet.

Malgré mes relances auprès de l'artisan, les photos n'ont jamais été faites en temps et en heure, la secrétaire me disant que l'artisan était surchargé de travail.

De ce fait le vote à eu lieu, et la majorité des copropriétaires ont voté contre.

Je vais devoir subir, sauf si je vends mon bien, les canicules de ces prochaines années, à mon grand dam.

À quel recours ai je droit?

Bien à Vous

Par ESP

Bonsoir

Pour éviter "les prochaines années", il faut réinscrire le sujet à la prochaine AG.